

Dossier de presse

CTB, la certification de référence pour la filière forêt-bois et ameublement



Contact Presse

Agence Le Bonheur est dans la Com'
Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi
01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com

Table des matières

Certification : de quoi parlons-nous ?	3
CTB : certification de référence pour la filière forêt-bois et ameublement	4
En détails : les domaines couverts par la marque CTB	6

Certification : de quoi parlons-nous ?

Quel que soit le domaine, les usagers, particuliers, professionnels ou collectivités, ont besoin de repères fiables pour identifier et choisir, en toute confiance, les produits, services et compétences adaptés à leurs attentes.

A la différence des obligations réglementaires, tel que le marquage CE, la certification est une démarche volontaire qui vient attester de la conformité d'un produit, service ou personne, grâce au contrôle d'un organisme tiers indépendant. Les entreprises certifiées s'engagent à respecter les caractéristiques et les exigences définies dans un document de référence : le référentiel de certification. Elle constitue une garantie pertinente :

- > Elle est délivrée en toute impartialité par un organisme tiers, dont la compétence, la maîtrise et l'impartialité sont accréditées par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ;
- > Elle est régie par le Code de la consommation avec l'appui de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- > Elle repose sur des référentiels rigoureux, regroupant des exigences auxquelles les titulaires doivent satisfaire pour se voir délivrer le droit d'usage de la certification ;
- > Elle implique des contrôles de surveillance in situ réguliers (1 à 2 fois par an) avec des prélèvements pour faire des essais selon le produit certifié ;
- > Elle correspond à une démarche volontaire de la part des entreprises qui souhaitent y engager leurs produits ou services.

Il peut s'agir d'une certification :

- > De Produit (aptitude à l'usage, qualité, sécurité, environnement...) ;
- > De Service (maîtrise des modes opératoires, qualité, sécurité, environnement...) ;
- > De Personne (compétences, méthodologie, objectivité...) ;

Elle permet aux acteurs de se différencier sur leur marché, en valorisant leurs produits, services, savoir-faire ou compétences, de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue ; et aux usagers de bénéficier de repères fiables et encadrés.

CTB : certification de référence pour la filière forêt-bois et ameublement

Dédiée à la filière forêt-bois et ameublement, la marque CTB a été créée il y a près de 70 ans par le Centre Technique du Bois, devenu depuis l'Institut Technologique FCBA, dans le cadre de ses missions de promotion, d'accompagnement de l'innovation et d'amélioration de la productivité de la filière.

Au début des années 50 et jusqu'au milieu des années 70, FCBA a créé plus d'une marque de certification par an : ses technologies seront retranscrites dans des référentiels de certification en collaboration avec des industriels de la filière pour permettre cet essor des produits bois, dans le respect des qualités optimum, à un rythme que la normalisation ne permettait pas de suivre.

Au fil du temps, la marque CTB a su s'imposer comme la certification incontournable dans les filières forêt-bois et ameublement.

Institut technologique Forêt Cellulose Bois- construction Ameublement



Créé en 1952, le Centre technique industriel, FCBA a pour missions de promouvoir le progrès technique et contribuer à améliorer le rendement et la garantie de la qualité dans l'industrie.

Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la forêt, de la pâte à papier, du bois construction et de l'ameublement : sylviculture, pâte à papier, exploitation forestière, scierie, charpente, menuiserie, structure, panneaux dérivés du bois, ameublement, emballages et produits divers. Il travaille également avec divers fournisseurs de ces secteurs.

Ses activités se regroupent autour de trois axes :

- > Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises : transfert technologique, consultance, assistance technique, essais, formation, information ;
- > Accompagner les professions pour qu'elles occupent une place de leader sur les marchés nationaux, européens et internationaux : normalisation, certification, qualité, technologies de pointe ;
- > Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique : recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation.

CTB : des valeurs fortes, reconnues et plébiscitées par la filière forêt-bois et ameublement

La marque CTB s'est développée autour de 4 fondamentaux :

> L'innovation :

CTB est une marque qui porte l'innovation dans son ADN : des services de R&D, associés à un écosystème couvrant l'intégralité des filières forêt-bois et ameublement, en passant par la certification des innovations portées par les titulaires.

Grace à la certification, un produit innovant peut être mis sur le marché : un organisme tiers et indépendant tel que FCBA, a ainsi vérifié que le produit était pertinent, qu'il répondait au référentiel qui peut être basé sur le fruit de la recherche et pas obligatoirement sur les normes françaises et / ou européennes.

Les entreprises certifiées vont être auditées deux fois par an en général, les produits sont testés dans un laboratoire indépendant afin de s'assurer que tout reste conforme sur la durée.

> **La référence :**

La marque CTB bénéficie de près de 70 ans d'expérience dans la filière forêt-bois et ameublement. Cette longévité lui a permis de s'imposer au fil des décennies comme la « référence » sur ses marchés.

> **La confiance durable :**

La rigueur, l'exigence, les méthodes et les processus de certification développés par FCBA ont permis de faire de CTB une marque véritablement porteuse de confiance. Celle-ci se transmet aux prescripteurs, aux entreprises titulaires et à leurs clients, qui peuvent attester de la qualité des produits, services et personnes « certifiés ».

> **L'entité fédératrice – réseau de titulaires :**

CTB est une marque qui rassemble, regroupe, réunit et fédère dans l'intérêt collectif et individuel de ses titulaires.

La marque CTB réfléchit et agit pour le futur de ses membres, à travers une gouvernance collective, participative et collaborative. En effet, une des forces dans le fonctionnement des certifications sous marque CTB, est de pouvoir réunir toutes les compétences techniques et les experts des marchés concernés pour faire évoluer les référentiels de façon pertinente.

**La marque CTB constitue aujourd'hui
la certification de référence pour la globalité des filières forêt-bois et ameublement**

CTB : un écosystème couvrant les filières forêt-bois et ameublement

Matériau noble et utilisé depuis très longtemps, le bois fédère une large communauté d'acteurs, élargie et renforcée notamment dans une logique de développement durable.

La marque CTB couvre les filières forêt-bois et ameublement, depuis l'approvisionnement et la 1^{ère} transformation, jusqu'à la construction, en passant par la préservation et durabilité des bois. Elle s'étend même, au-delà du matériau bois, avec la filière ameublement et plus spécifiquement avec la literie et les composants d'ameublement. Elle regroupe pour cela plusieurs certifications, dédiées à des produits, services, personnes, toujours sous ombrelle de la marque.

Ainsi, la certification CTB en 2020 représente :

- > Plus de **500 entreprises** certifiées en France et à l'international ;
- > Plus de **1 000 journées d'audits** par an ;
- > **1 000 chantiers** audités ;
- > **+ de 100 réunions** d'échanges techniques par an avec les titulaires ;
- > **20 marques** de certification collective ;
- > **40 personnes** dédiées à votre service (hors personnel essais).

En détails : les domaines couverts par la marque CTB

Filière amont – Exploitation forestière, scierie, emballage et tonnellerie, avec les certifications :

- > **CTB Cubage bois ronds** qualifie la précision de l'appareil de cubage permettant ainsi d'attester le cubage commercial des bois ronds à la réception en scierie ;
- > **CTB Fûts de Tradition Française** qui garantit aux utilisateurs une fabrication traditionnelle, à partir de merrains issus de forêts françaises, dans le respect d'un développement durable ;
- > **CTB Merrains¹** qui atteste de la qualité et de la traçabilité des merrains fendus ;
- > **CTB Palettes cimentières**, attestant de la qualité des bois utilisés pour ces palettes, de la qualité de leur assemblage et de leurs performances mécaniques par rapport à leurs utilisations et leurs gerbages sur 3 hauteurs ;
- > **CTB Sawn Timber** qui regroupe l'ensemble des sciages sur les résineux et les feuillus.

Filière aval - Construction, avec les certifications :

- > **CTB Air+** qui atteste de la teneur en formaldéhyde des panneaux à base de bois, destinés à la construction, à l'ameublement et à l'emballage ;
- > **CTB LCA** qui atteste des caractéristiques de fabrication (qualité du collage, du placage et des aboutages) de carrelats lamellés collés aboutés, destinés à un usage en menuiserie extérieure ;
- > **CTB Panneaux de Process** qui s'applique aux caractéristiques et qualités des panneaux à base de bois pressés à plat ;
- > **CTB Constructeur Bois**, qui atteste des compétences techniques de l'entreprise, de l'écoute et de la contractualisation du besoin du client et, enfin, de la maîtrise de la conception, de la fabrication et de la mise en œuvre ;
- > **CTB Bardage Bois**, qui permettra d'attester des caractéristiques dimensionnelles des bardages bois, de leur durabilité naturelle et conférée, de leur finition, de leur performance au feu ainsi que de la qualité des fiches techniques et des notices de pose ;
- > **CTB Composants et Systèmes Bois**, couvrant tous les éléments de structure bois et accessoires associés, qu'ils soient traditionnels ou totalement innovants.

¹ Produits rectangulaires issus du fendage du bois

- > **CTB A+** qui atteste de la qualité des services délivrés par les entreprises dans le domaine de la protection du bois contre les attaques biologiques tel que les insectes à larve xylophage, les termites et les champignons, ainsi que, depuis 2018, dans le domaine de l'embellissement des bois en extérieur (déontologie commerciale de l'entreprise, compétence technique des opérateurs, respect des exigences en matière de santé et d'environnement...);
- > **CTB B+** qui assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites. Elle garantit la qualité du traitement et son aptitude à répondre à la classe d'emploi requise pour l'utilisation du bois (intérieur ou extérieur);
- > **CTB P+** qui atteste de l'efficacité des produits de préservation des bois, lorsqu'ils sont appliqués par un procédé défini et reconnu efficace, pour faire du bois un matériau fiable et sûr dans le respect de la santé humaine et de l'environnement.
- > **CTB E+** dédiée aux experts en pathologies du bois et permettant d'attester de leurs compétences techniques dans différents domaines (maîtrise des risques, réparation de dommages, recherche de responsabilités...);

Filière aval – Ameublement, avec les certifications :

- > **CTB Literie et articles de literie** qui garantit la qualité et la durabilité des matelas, sommiers, et articles de literie...;
- > **CTB Composants ameublement**, certification garantissant des caractéristiques et des performances particulières de composants intégrés dans des produits de l'ameublement.

Mais aussi...

- > **CTB Nouvelle-Calédonie sciage et rondins, traitement des bois**, qui se décline en plusieurs applications : Sciages et Rondins, Traitement des bois.

À noter qu'au-delà de ces certifications organisées en démarches collectives, la marque CTB offre également la possibilité de développer des certifications individuelles pour répondre à des demandes particulières d'entreprises. Ces démarches individuelles sont aussi une manière d'initier des démarches collectives de certification, à l'instar de la certification CTB Constructeur Bois.

Pour aller plus loin :

www.fcba.fr

Contact presse :

Agence Le Bonheur est dans la Com'
Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi
01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com